

Route Suisse 2018

Règlement débardage

Version du 6 mars 2018



Sommaire

1	INTRODUCTION -----	2
1.1	PORTRAIT DE L'ÉPREUVE -----	2
1.2	CONCURRENTS-----	2
	1.2.1 Admission à l'épreuve-----	2
	1.2.2 Équipement du meneur-----	2
	1.2.3 Équipement du cheval -----	2
1.3	PARCOURS ET JUGEMENT -----	2
	1.3.1 Constructeur et juges -----	2
	1.3.2 Application du règlement -----	2
2	DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE -----	3
2.1	COMPOSANTES -----	3
2.2	PARTICULARITÉS -----	3
2.3	DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE -----	3
	2.3.1 Préparatifs, reconnaissance du parcours et présentation-----	3
	2.3.2 Règles de base de l'épreuve -----	3
	2.3.3 Parcours -----	4
3	APPRÉCIATION ET PÉNALITÉS -----	5
3.1	CADRE-----	5
3.2	PÉNALITÉS-----	5
3.3	SANCTIONS-----	5
4	CLASSEMENT -----	5

1 Introduction

1.1 Portrait de l'épreuve

Epreuve de débardage à un cheval. Le parcours est construit sur un terrain en herbe. Il comprend des obstacles artificiels (construits) simulant des situations de débardage en forêt.

Le cheval est mené par le même meneur sur toute la durée de l'épreuve. Les palonniers sont à fournir par l'organisateur.

1.2 Concurrents

1.2.1 Admission à l'épreuve

Selon les dispositions du règlement général (chevaux et grooms).
Franchir le contrôle de sécurité selon le chapitre 1.2.3 du présent règlement.

1.2.2 Équipement du meneur

Chaque concurrent porte une tenue adaptée au travail de débardage comprenant un équipement de sécurité adéquat (au minimum souliers solides, gants de travail recommandés). Son équipement comprendra en plus un couvre-chef.

Le fouet n'est pas admis.

1.2.3 Équipement du cheval

Un harnachement bien entretenu, solide et ajusté au cheval est exigé. Le collier de travail est obligatoire pour cette épreuve. Les œillères sont autorisées, mais elles doivent correspondre au harnachement.

Un contrôle de sécurité a lieu avant le parcours. Ce contrôle peut être éliminatoire. Il porte sur deux éléments :

- Le harnachement (conformité, état, ajustement)
- L'équipement des personnes (en priorité souliers adaptés au travail de débardage)

Un juge désigné par l'organisateur procède au contrôle de sécurité, un assistant rédige le procès-verbal.

Le palonnier équipé de mousquetons de sécurité et la chaîne de débardage sont mis à disposition par l'organisateur.

1.3 Parcours et jugement

1.3.1 Constructeur et juges

Le constructeur du parcours est une personne qualifiée pour cette fonction. Le jury est composé de deux personnes qualifiées pour cette fonction. Ces deux personnes jugent les concurrents (fautes, incidents, observations particulières) et tiennent une fiche préparée à cet effet pour chaque concurrent.

1.3.2 Application du règlement

Les dispositions du règlement général fixent le cadre à respecter par les participants dans toutes les épreuves de la Route Suisse 2018. Le présent règlement fixe les conditions et le déroulement de l'épreuve de débardage dans le cadre de la Route Suisse 2018.

Pour les points qui ne sont pas explicitement prévus dans le présent règlement, la procédure suivante sera appliquée

Avant l'épreuve : Décision du grand jury en accord avec les juges d'épreuves.

Pendant l'épreuve : Décision des juges de l'épreuve.

2 Description de l'épreuve

2.1 Composantes

L'épreuve consiste à tirer un tronc d'arbre d'une longueur de 5 m et d'un diamètre d'environ 25 à 30 cm sur un parcours mesurant entre 100m et 200m. Il comprendra 7 à 10 obstacles.

2.2 Particularités

Le parcours comprend une phase durant laquelle le cheval devra être mené à la voix. Cette portion du parcours sera spécialement signalée et comprendra au maximum 2 obstacles.

2.3 Déroulement de l'épreuve

2.3.1 Préparatifs, reconnaissance du parcours et présentation

La reconnaissance du parcours (collective et à pied) a lieu 1 heure avant le début de l'épreuve en compagnie du constructeur de parcours et des juges de l'épreuve. Peuvent y participer le meneur avec son groom accompagné du chef d'équipe ou de son représentant.

Le cheval est admis à l'épreuve à condition d'avoir franchi le contrôle sécurité (selon la lettre 1.2.3 du présent règlement).

L'équipage se présentera au plus tard 5 minutes avant le départ programmé dans la zone d'attente à proximité du départ.

Le meneur portera son dossard qui doit être bien visible. Lors de l'entrée dans le carré de l'épreuve, le meneur salue le juge en annonçant son nom et celui de son cheval.

2.3.2 Règles de base de l'épreuve

2.3.2.1 Temps de référence

Un temps de référence du parcours sera fixé avant l'épreuve et communiqué aux concurrents lors de la reconnaissance. En cas de dépassement de ce temps de référence, le concurrent n'est pas éliminé immédiatement mais sera sanctionné par 1 point de pénalité par seconde de dépassement. Cependant, après 1 minute de dépassement de temps (temps de référence + 1 minute = temps limite) le juge arrêtera le concurrent.

2.3.2.2 Principes

- Le cheval est mené à la tête, aux guides ou au cordeau et à la voix.
- Sur une partie spécialement désignée du parcours, le meneur doit mener le cheval uniquement à la voix, les interventions (guide, cordeau, à la tête) sont pénalisées.
- L'allure obligatoire pour tout le parcours est le pas. Si un cheval fait plus de trois foulées au trot ou au galop, chaque foulée supplémentaire est sanctionnée par une pénalité.
- Avant le départ du parcours, le groom est autorisé à se placer à la tête du cheval pendant que le meneur croche le tronc.
- Dès que le départ est donné (signal du juge), le groom doit se trouver derrière le tronc, toutes interventions de sa part sont considérées comme aide extérieure.
- Aucune aide extérieure n'est admise (paroles, gestes). Le cas échéant, le juge donne un avertissement et signale qu'en cas de récidive, il y a élimination.
- Une fois que le meneur a terminé l'épreuve, le groom peut se replacer devant le cheval (pendant que le meneur range le tronc et décroche).
- Pour des raisons de sécurité, le meneur peut faire appel à son groom, toute action non autorisée de celui-ci fait l'objet de pénalisation.
- A la fin de son parcours, le concurrent, sur ordre du juge, remet le tronc en place et transmet le palonnier au concurrent suivant.
- Une minute avant l'écoulement du temps de référence, le juge informe le concurrent qu'il ne lui reste plus qu'une minute.

2.3.3 Parcours

- Départ dans un carré de départ signalé par 4 cônes
- Le meneur commence l'épreuve au signal du juge.
- Le chrono est déclenché dès que le cheval quitte le carré de départ.
- Le concurrent doit passer chaque obstacle.
- Les incidents et fautes sont pénalisés selon le tableau du chapitre 3.
- Des pénalités sont attribuées pour les obstacles non franchis après le temps limite.
- Le parcours se termine par un gerbage, pour ce gerbage le placement précis du tronc doit se faire en avançant.
- L'écartement dans les obstacles est identique pour tous les obstacles, il correspond à la largeur du palonnier + 25 cm.

3 Appréciation et pénalités

3.1 Cadre

L'épreuve est jugée par deux juges désignés par l'organisateur en application du règlement général (point 4, 5 et 7). Un assistant rédige le procès-verbal. Les modalités de gestion, de validation et de contestation des résultats sont fixées dans le règlement général (point 10.1).

3.2 Pénalités

<i>Événements/incidents</i>	<i>Pénalités</i>
Utilisation du retour de guides * 1 ^{ère} fois 2 ^e fois	300 points élimination directe
Faute d'allures (trot ou galop)	25 points par foulée dès la 4 ^e foulée (3 foulées tolérées)
Mauvaise position du groom	25 points par cas
Intervention du groom sur les chevaux (voix, gestes)	50 points par intervention
Parler avec le meneur	50 points par intervention
Reprise des guides par le meneur sur la partie à la voix	50 points par intervention
Boule tombée du cône	25 points par boule
Obstacle du reculé (sans tronc)	25 par élément amovible tombé
Obstacle non franchi	Élimination
Obstacle non franchi après le temps limite	100 points
Obstacle non réussi (balancier, tronc reculé)	50 points
Arrêt obligatoire avec immobilité → zone d'arrêt non respectée, arrêt en dehors de la zone → temps d'immobilité non tenue (trop court)	25 points 25 points
Manipulation du tronc par le meneur (avec les mains et/ou les pieds resp. par les traits)	50 par intervention
Parcours pas terminé	Addition des pénalités pour tous les obstacles non-franchis
Gerbage, si le tronc tiré se trouve sur les deux tronc fixes	1 point/cm de différence entre l'extrémité du tronc à placer et l'extrémité des troncs fixes
Gerbage pas exécuté resp. tronc tiré pas monté sur les deux troncs fixes	300 points

Retour de guide : Geste (traction, mouvement, frapper) avec le cordeau ou les guides dans le but de stimuler ou punir le cheval.

3.3 Sanctions

Les concurrents sont éliminés après les événements/incidents suivants :

- Cheval non maîtrisé par le meneur (sécurité mise en cause)
- 2^e utilisation du retour de guides

Les concurrents éliminés sont classés ex-aequo en fin de classement de l'épreuve.

4 Classement

Le classement de l'épreuve est établi dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Les concurrents avec le même nombre de points sont départagés par la précision du gerbage et ensuite le temps de parcours réalisé.